

Diffusion: Agri

Comment décourager les exploitants de grandes cultures

En révisant sérieusement à la baisse les paiements directs pour les grandes cultures, l'Office fédéral de l'agriculture a clairement entamé la confiance que lui faisaient encore les familles paysannes. Pour redresser la barre, Prométe

A U S O M M A I R E

L'édito: PA 14-17, des ordonnances qui font mal 1

Comment décourager les exploitants de grandes cultures 1

PA pratique: les actions de Prométe

Observatoire économique 2012: l'agriculture vaudoise en chiffres 2

La gestion administrative des employés en quatre étapes 3

Les nouveaux tarifs RPC sont un frein au développement 3

Les PDRA de Montricher et de Terre Sainte ont démarré 3

Impôts à la source: les changements au 1^{er} janvier 2014 3

2014, Année internationale de l'agriculture familiale de l'ONU 4

La famille Bassin de Marchissy, vos paysans sur Facebook 4

Forums: les sujets brûlants ne manquent pas, à vos agendas! 4

” En Suisse, en dix ans, déjà près de 6'500 ha de céréales ont été abandonnés. ”

Crédit infos

Sofia

100 millions de prêts versés!

Merci de votre confiance!

Office de crédit agricole

Jordils 3 - CP 128
1000 Lausanne 6
Tél. 021 614 24 33
Fax 021 614 25 01
oca@prometerre.ch



JACQUES-HENRI ADDOR

L'orientation des ordonnances d'application de la Politique agricole 14-17 se révèle particulièrement désastreuse pour les exploitants de grandes cultures, producteurs de céréales, de pommes-de-terre ou encore de betteraves. Elles entraînent une diminution importante des paiements directs, de l'ordre de 10% voire davantage. Avec ce nouveau régime, les grandes cultures perdent sérieusement de leur attrait. En dix ans, près de 6'500 ha de céréales ont déjà été abandonnés. Au plan politique, la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole s'accompagne d'une situation pour le moins paradoxale: d'un côté, le législateur a souhaité encourager la production de fourrage indigène, et freiner ainsi l'importation de protéines sous forme de

tourteau de soja en provenance du Brésil, par exemple; de l'autre, la production de céréales fourragères va rapporter CHF 360.00 de moins par hectare que jusqu'à présent. Les exploitants qui la pratiqueront travailleront à perte, alors que dans le même temps, les prairies extensives en réseau écologique seront mieux valorisées.

PAIEMENTS DIRECTS RABOTÉS DE 10 À 12 %

La Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC) a analysé les conséquences de la nouvelle Politique agricole pour 3 exploitations-types de 33, de 80 et de 39 hectares. La diminution de paiements directs pour chacune d'elles est respectivement de CHF 6'949.00 (- 10.6%), CHF 15'216.00 (- 10.2%) et CHF 12'065.00 (- 12.2%). Se livrant au même exercice pour les cultures, la FSPC démontre que les surfaces écologiques sont plus profitables que la production de céréales, le pire cas étant celui de l'orge, pour lequel

l'exploitant travaillera à perte (c.f. tableau).

A cet état de situation, assombri par les récoltes très moyennes de 2013, vient encore s'ajouter la baisse de CHF 3.00 /dt du prix de référence pour les céréales panifiables, comme l'OFAG en a décidé. Ainsi moins taxées à l'importation, les céréales étrangères exerceront une pression supplémentaire sur la production indigène – une nouvelle baisse du revenu pour les producteurs indigènes. Pour éviter que ces mesures inappropriées découragent définitivement les exploitants de grandes cultures, et que la Suisse voie ses importations encore augmenter, Prométe va dresser un cahier de revendications qui sera présenté à l'OFAG. Avec pour objectif de rectifier l'orientation des ordonnances et la répartition des paiements directs pour 2015, de réhabiliter la valeur de la production indigène et de permettre aux exploitants d'en tirer un revenu décent.

Revenus des grandes cultures dès le 1 ^{er} janvier 2014					
Revenu, en CHF / ha	Blé Panifiable	Orge	Colza	Jachère florale	Prairie extensive en réseau écologique
Prestations totales (toutes recettes et contributions comprises)	4800.00	3900.00	4900.00	3800.00	4950.00
Coûts totaux (spécifiques et de structure)	- 4800.00	- 4700.00	- 4700.00	- 3700.00	- 3650.00
Revenu	0.00	- 800.00	200.00	100.00	1300.00

Source: Fédération suisse des producteurs de céréales (FSPC)

PA pratique: Prométe informe

Les dispositions découlant de la Politique agricole 14 – 17 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Par sa filiale ProConseil, Prométe



LUC THOMAS

Plusieurs actions sont prévues pour soutenir les agriculteurs vaudois et leur permettre d'assimiler les changements qu'entraîne la nouvelle politique agricole.

ARTICLES DANS AGRI

Quatorze articles sont parus ou à paraître dans l'hebdomadaire Agri. Les nouvelles mesures y sont développées en détails.

SÉANCES RÉGIONALES D'INFORMATION

En collaboration avec le service de l'agriculture, cinq séances auront lieu dans le canton en janvier. Elles comprennent la présentation du nouveau système, le développement de points spécifiques, les nouvelles mesures liées à la PA 14-17 et les nouvelles modalités administratives pour bénéficier des contributions.

SÉANCE DES GROUPES D'ÉTUDE

Le programme des groupes d'étude s'articule sur la base des thèmes choi-

sis par les comités. Les membres des groupes recevront prochainement le programme pour leur région. Les mesures spécifiques aux régions seront développées et traitées lors des séances régionales d'information.

COURS DE FORMATION CONTINUE

Pour les exploitants qui maîtrisent le tableur Excel, des cours sont organisés dans une salle spécialement équipée en informatique. Les exploitants peuvent ainsi calculer leurs nouveaux paiements directs.

SIMULATION INDIVIDUELLE

Afin d'évaluer et de simuler les effets de la nouvelle politique agricole sur les contributions, un outil de diagnostic a été développé (check 14-17). Les exploitants peuvent prendre contact avec le conseiller de leur région afin de fixer un rendez-vous.

SOUTIEN INDIVIDUEL POUR COMPLÉTER LES FORMULAIRES DE RECENSEMENT

Les conseillers sont à disposition des agriculteurs qui le souhaitent pour les accompagner dans les démarches

administratives toujours plus complexes. Une circulaire sera envoyée prochainement à tous les agriculteurs pour s'inscrire. Nous prions les agriculteurs intéressés de le faire le plus tôt possible.

SITE INTERNET ET RENSEIGNEMENTS TÉLÉPHONIQUES

Le site Internet de Prométe (www.prometerre.ch) permet d'accéder aux principales informations de la nouvelle politique agricole ainsi qu'à plusieurs résumés et outils de calcul développés par Agridea. Les conseillers agricoles de ProConseil répondent aux diverses questions par téléphone.

SÉANCES D'INFORMATION

21 janvier à 13 h 30: à Nyon, auditoire de Changins
22 janvier à 9 h 30: à Savigny, Forum
22 janvier à 13 h 30: à Aigle, Aiglon
23 janvier à 9 h 30: à Moudon, Grange-Verney
23 janvier à 13 h 30: à Agiez, grande salle

L'édito



YVES PELLAUX

Des ordonnances qui font mal

Les décisions prises par l'OFAG dans le cadre des ordonnances d'application de la nouvelle PA 14-17 sont décevantes. En effet, alors que le consensus général prévoyait notamment, dans le cadre du soutien aux grandes cultures, une baisse de l'ordre d'une centaine de francs seulement, les baisses annoncées de CHF 300.-/ha pour le soutien aux oléagineux, ou à la betterave sucrière sont d'autant plus incompréhensibles que ce sont des marchés demandeurs. Au-delà de la pression supplémentaire sur le revenu des familles paysannes, la menace sur ces filières est très inquiétante.

Dans le cadre des oléagineux, la filière du tournesol est fortement menacée par ces décisions. En effet, un minimum de 10'000 tonnes de production de tournesol est souhaité afin de maintenir l'ensemble de sa filière de transformation. Avec la situation climatique de cette année, les marges brutes du tournesol seront très basses. Si, en plus, l'OFAG s'ingénie à décourager encore davantage les producteurs, il est clair que la production de tournesol en Suisse est vouée à disparaître. C'est là une conséquence extrêmement dommageable des nouvelles ordonnances, car l'huile de tournesol suisse est très prisée des consommateurs.

La betterave sucrière subit le même traitement, alors que le sucre suisse est très demandé et bénéficie pleinement des effets du swissness. En ce qui concerne les céréales fourragères, l'OFAG a complètement ignoré les décisions du Parlement en refusant l'introduction d'une prime pourtant inscrite dans la Loi. Il est évident que des modifications devront être apportées rapidement pour les années suivantes – on parle de 2015 déjà.

Dans ce contexte très décevant, il est d'autant plus nécessaire de soutenir l'initiative constitutionnelle «Pour la sécurité alimentaire» que prépare l'Union suisse des paysans, approuvée à l'unanimité de ses délégués (moins une voix et deux absentions). Pour garantir la production indigène de denrées alimentaires, mais aussi pour obtenir du Conseil fédéral la cohérence qu'il doit donner à la Politique agricole – ce qui est loin d'être le cas avec les nouvelles ordonnances.

«Pour la sécurité alimentaire»

Réuni à Berne le vendredi 13 décembre, le Comité de l'Union Suisse des Paysans a validé le titre et le texte de l'initiative populaire «pour la sécurité alimentaire». Lancée conjointement par l'USP et le groupe du conseiller national UDC Rudolf Joder, elle demande que la Confédération renforce l'approvisionnement de la population avec des denrées alimentaires issues d'une production indigène et de qualité. Un comité d'initiative a été nommé, avec, à sa tête le directeur de l'USP, Jacques Bourgeois, et M. Joder. La campagne devrait démarrer en février 2014.

Le texte de l'initiative sur Internet: http://www.sbv-usp.ch/fileadmin/sbvuspch/03_Medien/Medienmitteilungen/PM_2013_fr/131213_USP_Texte_dinitiative.pdf

Budget cantonal 2014

Lors de sa séance du 17 décembre, le Grand Conseil a entériné le budget 2014 de l'Etat de Vaud, en troisième débat. Le total des charges s'élève à CHF 8,923 milliards, pour CHF 8,947 milliards de recettes, laissant ainsi apparaître un excédent de CHF 24,09 millions. La part dévolue au Service de l'agriculture est de CHF 316,081 400 millions (3,5%).

Prométerre à Swiss Expo

A l'occasion du désormais traditionnel Salon professionnel agrotechnique Swiss Expo, du 16 au 20 janvier 2014 à Beau lieu – Lausanne, quatre filiales de Prométerre seront présentes sur le stand 951 de la halle 9, pour aborder des problèmes, trouver des solutions, ou tout simplement discuter d'agriculture. Les conseillers en production animale de ProConseil, ceux de TerrEmploi pour tout ce qui touche à la main d'œuvre, les experts en assurances de la FRV, les comptables et fiscalistes de Fidasol, et les conseillers en énergies renouvelables de Proconseil seront là pour répondre aux visiteurs et mieux se faire connaître.

Une pour tous

Issue de la fusion des marques Produits du terroir vaudois et Halle Romande, Terre Vaudoise s'est fait connaître le 14 novembre, simultanément avec l'ouverture d'un second commerce au centre de Pully. Promouvant les traditions par une ligne graphique moderne et attrayante, la nouvelle marque ne change pas de philosophie pour autant: les contacts avec les producteurs sont directs, sans intermédiaires ni grossistes; les maîtres-mots restent la qualité, l'authenticité, la traçabilité, la proximité et la diversité.

Le revenu agricole de l'entreprise: un objectif pertinent?

Comme le givre aux pare-brise des voitures, décembre ramène l'Observatoire économique de Prométerre. C'est la huitième édition de ce «digest» statistique et tant soit peu analytique de l'agriculture vaudoise. Ce sont les résultats 2012 qui sont sous la loupe.



JEAN-LUC
KISSLING

Comme de coutume une première partie situe les chiffres importants dans le temps (évolution sur 10 ans) et dans l'espace (Vaud dans le contexte helvétique). Une incursion dans les résultats comptables principaux en vue d'y déceler d'éventuelles corrélations fait l'objet d'une deuxième partie. Enfin, en troisième partie la comparaison des résultats comptables vaudois avec ceux du dépouillement centralisé des comptabilités par la station fédérale ART. Voici quelques chiffres extraits du rapport sur les résultats 2012.

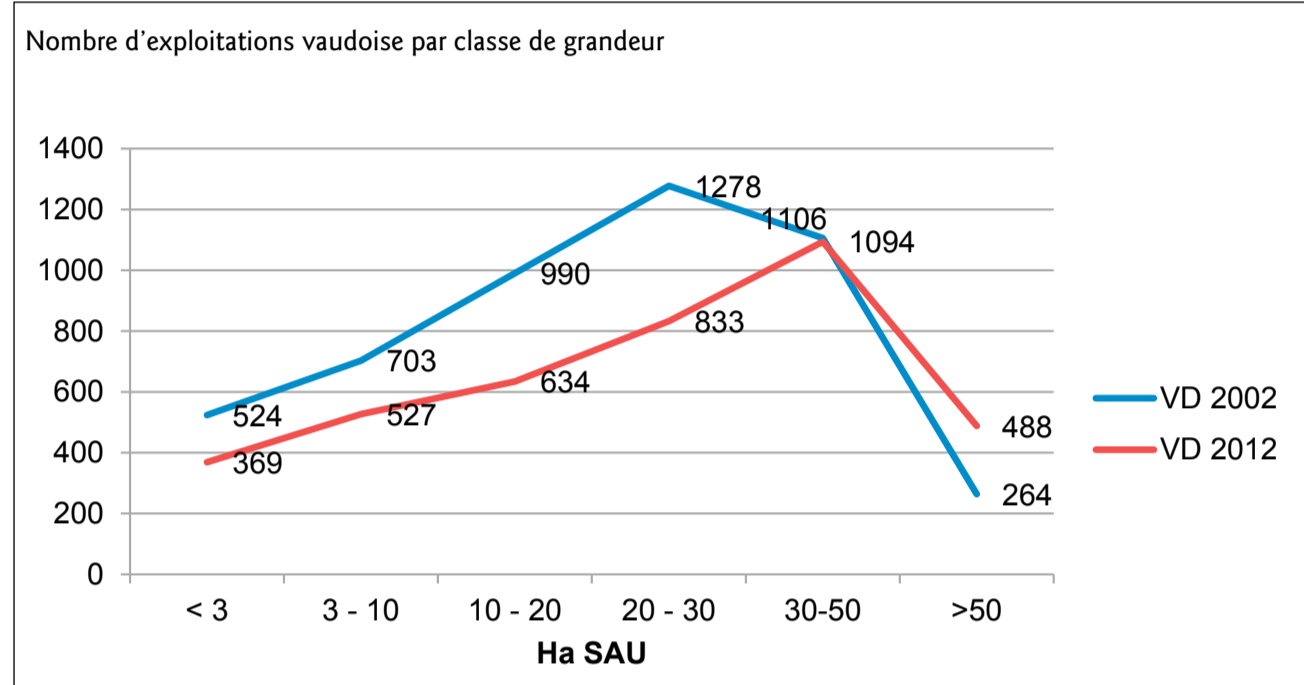
De 2011 (4'040 exploitations) à 2012 (3'945 exploitations), on a pour la première fois crevé le plancher des 4'000 entreprises. Comme déjà constaté ces dernières années, toutes

les catégories d'exploitations diminuent, à l'exception de celles de plus de 50 ha SAU. Le canton a ainsi perdu 124 domaines agricoles dans les

catégories de 3 à 50 ha et en a regagné 29 dans la catégorie des plus de 50 ha. En comparaison au plan suisse, le canton de Vaud a fourni le

¼ des nouvelles exploitations de plus de 50 ha. Depuis 2002, 920 exploitations ont mis la clé sur la corniche, soit 19%.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATION



REVENU DE BRANCHE ET REVENU INDIVIDUEL

Comptes économiques et régionaux de l'agriculture VD et CH (en milliers de fr.)						
	VD 2002	VD 2011 ¹⁾	VD 2012 ²⁾	VD 2013 ³⁾	CH 2012 ²⁾	VD/CH en % 2012
Production de la branche agricole	1'255'945	1'145'901	1'119'855	1'099'895	9'983'412	11.22%
– Consommation intermédiaire	646'894	652'949	651'102	640'998	6'313'897	10.31%
= Valeur ajoutée brute	609'051	492'952	468'753	458'897	3'669'515	12.77%
– Consommation de capital fixe	205'080	212'472	209'379	208'075	2'071'451	10.11%
= Valeur ajoutée nette	403'971	280'480	259'374	250'822	1'598'064	16.23%
+ Paiement directs	226'108	258'585	261'141	259'170	2'925'448	8.93%
– Autres impôts sur la production	4'152	9'789	10'484	10'234	165'698	6.33%
= Revenu des facteurs	625'927	529'276	510'031	499'758	4'357'814	11.70%
– Rémunération des salariés	164'950	169'507	167'541	166'538	1'221'512	13.72%
= Excédent net d'exploitation	460'977	359'769	342'490	333'220	3'136'302	10.92%
– Fermages	25'435	27'793	27'873	27'921	235'011	11.86%
– Intérêts à payer	28'234	23'070	21'187	21'581	218'853	9.68%
+ Intérêts à recevoir	2'548	1'132	1'094	937	11'054	9.90%
= Revenu net d'entreprise	409'856	310'038	294'524	284'655	2'693'492	10.93%
Paiements directs	2002	2011 ¹⁾	2012 ²⁾	2012 ³⁾		
VD	226'108	258'585	261'141	259'170		
CH	2'549'180	2'912'036	2'925'448	2'911'717		
VD/CH en %	8.87%	8.88%	8.93%	8.90%		

¹⁾ Semi-définitif

²⁾ Provisoire

³⁾ Estimation

Source: OFS

• Selon la «comptabilité cantonale» de l'agriculture, tenue par l'Office fédéral de la statistique, le revenu du secteur en 2012 (provisoire) est inférieur de 16 millions de francs en regard de 2011.

• Durant les dix dernières années, entre 2002 et 2012, le revenu net de l'agriculture vaudoise s'est contracté de 25.7%. Dans le même temps le revenu net de l'agriculture suisse a perdu «seulement» 14.9%. La part du revenu net vaudois à la formation du revenu net national s'est ainsi réduite de 12.5% à 10.9%.

La perte de substance de l'agriculture du Pays de Vaud se traduit dans le compte cantonal global. En revanche, on ne la perçoit que faiblement au niveau des revenus individuels. Le tableau de comparaison des revenus moyens pour toutes les exploitations montre un revenu de l'activité agricole relativement stable. En moyenne vaudoise on se tient entre Fr. 66'000.– et Fr. 72'000.– de 2010 à 2012. Depuis 2002, le revenu agricole moyen vaudois par exploitation stagne aux alentours de Fr. 65'000 à Fr. 75'000.– par exploitation, selon les prix et les conditions météo.

En clair, le gâteau ne cesse de rapetisser et le maintien du revenu par famille paysanne est assuré par la désertion des autres. L'objectif de maintenir le revenu agricole par entreprise est insuffisant si l'on tient à conserver la substance économique du secteur.

PRINCIPAUX RÉSULTATS COMPTABLES CH ET VD

	Dépouillement centralisé ART			Résultats VD (approche statistique)		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Toutes les régions						
NB d'exploitations de l'échantillon	3'202	3'060	2'951	1'032	1'233	948
SAU	21.06	21.28	21.80	31.56	31.23	30.90
Surface en fermage	9.69	9.75	9.92	17.66	17.93	17.02
Actif total	873'205	897'828	925'973	823'002	836'339	846'299
Capital propre de l'exploitation	454'926	464'819	465'191	488'660	488'224	505'698
Prestation brute totale	250'181	259'834	259'754	289'293	309'982	304'330
dont paiements directs	59'874	60'864	62'933	77'351	79'238	79'099
Coûts réels	194'999	200'360	203'789	219'072	237'677	237'059
Revenu agricole	55'182	59'474	55'965	70'221	72'305	67'271
Intérêts calculés du capital propre de l'expl.	7'506	6'879	3'070	8'063	7'226	3'338
Revenu du travail	47'676	52'595	52'895	63'056	65'079	63'933
Unités de main-d'œuvre familiale (UTAF/expl.)	1.22	1.21	1.21	1.22	1.21	1.18
Revenu du travail par UTA familiale	39'149	43'507	43'507	51'686	53'785	54'181

Sources: ART et Fidasol SA

Les tâches de l'employeur en quatre étapes

Engager des collaborateurs entraîne plusieurs tâches administratives dans lesquelles il n'est pas toujours aisé de se retrouver. Rapide tour d'horizon et rappel des étapes à ne pas manquer.

Avoir un employé implique de nombreuses tâches administratives, de son engagement à son départ.

LE RECRUTEMENT D'UN NOUVEL EMPLOYÉ

Il existe aujourd'hui de nombreux canaux pour le recrutement d'un nouvel employé: annonce dans les journaux, publication sur internet sur des sites d'emploi (par exemple

www.Agrix.ch) ou recherche via une agence de placement. Le canal retenu définira le degré de dérangement et d'adéquation des candidats.

LES DÉMARCHES AVANT OU À L'ARRIVÉE D'UN EMPLOYÉ

L'agriculture vaudoise s'est dotée d'un contrat-type de travail. Ce dernier fixe des exigences minimales auxquelles il est possible de déroger par écrit. Ainsi,

en cas de contrat oral, le contrat-type puis le code des obligations s'appliqueront.

- Le **contrat de travail** permet notamment de définir le salaire, les congés, vacances et horaires. Il est également possible d'y exprimer certaines exigences envers le travailleur ou de faire référence à un règlement d'entreprise.
- Si le travailleur est étranger, il doit être au bénéfice d'un **permis de séjour pour activité lucrative**. Si ce n'est pas le cas, il est de la responsabilité de l'employeur d'en faire la demande. En cas de non-respect, les sanctions relèvent du droit administratif et du droit pénal.
- Sont également à faire lors de l'arrivée du travailleur, toutes les **annonces aux institutions d'assurances** soit: l'AVS, la LPP, les indemnités journalières maladie (IJM) et l'assurance maladie.

et vacances de chaque employé. Il suit le travail de ce dernier, rédige si nécessaire des correspondances (avertissement, licenciement) et veille au renouvellement des permis de séjour.

- Chaque mois un **décompte de salaire** est établi et transmis au travailleur avec les différentes déductions ainsi que les prestations en nature, ces dernières étant comprises dans le revenu AVS. Si l'exploitant emploie des travailleurs au bénéfice de permis L ou B, il doit transmettre un **décompte mensuel à l'impôt à la source**.
- Chaque fin d'année, l'employeur remplit et transmet les **décomptes récapitulatifs aux institutions d'assurances**. Il s'agit de l'AVS, la LAA, la LPP et les IJM. Un certificat de salaire sera établi pour le personnel suisse ou au bénéfice d'un permis C.

LA LOCATION DE SERVICE (LSE), UNE ALTERNATIVE AU STATUT D'EMPLOYEUR

La location de service permet à un exploitant d'avoir des employés, sans les inconvénients et tâches administratives de l'employeur. L'intérimaire est le subordonné du chef d'exploitation. Ce dernier donne ses directives et l'encadre comme s'il s'agissait d'un employé de son entreprise. L'entreprise de LSE est l'employeur au sens administratif. C'est elle qui paie le salaire de l'employé et assume les risques en cas de maladie ou accident. Les heures sont refacturées à l'exploitant au tarif convenu. Elle veille au respect des éventuels contrats-types ou conventions collectives. Elle a également la responsabilité du recrutement de l'employé et de son adéquation par rapport aux exigences du poste, exception faite si le candidat est fourni par l'exploitant.

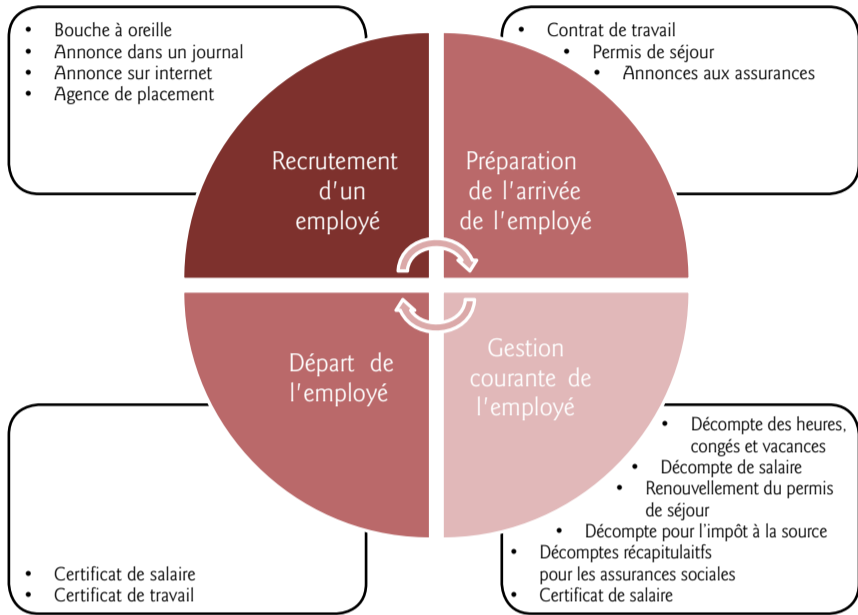
LIONEL GFELLER

LE DÉPART DE L'EMPLOYÉ

- Lors du départ d'un employé suisse ou permis C, l'employeur a le devoir d'établir un **certificat de salaire**.
- Sur demande de l'employé, il devra également établir un **certificat de travail**.

LA GESTION COURANTE DE L'EMPLOYÉ

- Tout au long de l'année, l'employeur a le devoir d'établir un **décompte précis et écrit des heures de travail, congés**



TerrEmploi: Tél: 021 966 99 99
E-mail: terreemploi@prometerre.ch
Internet: www.prometerre.ch

Nouveau tarif RPC au 1^{er} janvier

2013 a été placée sous le signe du changement pour l'agriculture. Face à la Politique agricole 2014-2017, la modification de l'ordonnance sur l'énergie est passée quasi inaperçue dans la presse agricole. Pourtant, un grand nombre d'agriculteurs est aujourd'hui porteur d'un projet de production d'énergie renouvelable, en grande majorité de solaire photovoltaïque.

La nouvelle ordonnance apporte des modifications conséquentes pour le photovoltaïque. Elle prévoit entre autres que la durée de la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) pour le photovoltaïque passe dès le 1^{er} janvier 2014 de 25 ans à 20 ans. Les tarifs ont également été revus à la baisse pour 2014 et seront réétudiés périodiquement en fonction de l'évolution des prix du marché. La baisse automatique des tarifs de 8% chaque 1^{er} janvier est supprimée. Enfin, les agriculteurs n'auront plus accès aux crédits d'investissement pour financer leurs installations photovoltaïques.

Catégorie d'installation	Classe de puissance	Taux de rétribution (cts./kWh)
Isolée	≤ 30 kW	23.8
	≤ 100 kW	19.8
	≤ 1000 kW	19.2
	> 1000 kW	17.2
Ajoutée	≤ 30 kW	26.4
	≤ 100 kW	22.0
	≤ 1000 kW	21.3
	> 1000 kW	19.1
Intégrée	≤ 30 kW	30.4
	≤ 100 kW	25.3

Tarifs RPC pour le photovoltaïque dès le 1^{er} janvier 2014

chaque projet pour prévoir avec le plus de précision possible les effets d'un tel projet sur la santé économique de l'exploitation agricole. ProConseil se tient à disposition des agriculteurs pour analyser la rentabilité de leur projet et pour les conseiller.

- Prométerre, Biomasse suisse et Agridea seront présents sur un stand commun dédié aux énergies renouvelables à Swiss'expo, du 16 au 19 janvier 2014 (Halle 9). Prométerre participera également au forum «énergies renouvelables» le 17 janvier de 10 h à 12 h et au forum «efficacité énergétique» le 18 janvier de 10 h à 12 h, à l'espace forum (salle 8a).

VANESSA MENETRIER

RENTABILITÉ DES PROJETS PLUS NUANCÉE

Dans ce contexte, la rentabilité des pro-

jets autrefois quasi assurée semble plus fragile. Il convient donc de réaliser une étude économique approfondie de

Des changements pour l'impôt à la source

Trois changements concernant l'impôt à la source sont annoncés pour le 1^{er} janvier 2014: la structure des barèmes sera harmonisée au plan national, les décomptes seront mensualisés, la commission de perception sera progressivement réduite.

L'impôt à la source est un impôt sur le revenu. Il se calcule sur la base du salaire brut. Le barème dépend de la situation familiale de l'employé et tient compte de manière forfaitaire des déductions pour frais d'acquisition du revenu et des déductions sociales. Il est prélevé directement par l'employeur sur le salaire des employés étrangers (hors permis C et frontaliers). Le Canton de vaud compte 110'000 «sourciers».

Pour l'impôt à la source, trois changements importants interviennent le 1^{er} janvier 2014:

détermination. En cas de contrôle, le répondant financier sera l'employeur.

1. Les décomptes d'impôt à la source seront mensualisés: pour mieux suivre l'évolution de la situation personnelle du travailleur (mariage, divorce, enfants, obtention d'un permis C, etc.), l'impôt à la source devra être décompté mensuellement par l'employeur. L'obligation d'annoncer de nouveaux travailleurs étrangers est supprimée, le décompte mensuel de l'impôt couvrant cette fonction.

1. La structure des barèmes est harmonisée au plan suisse, mais les taux restent de la compétence de chaque canton.
 - a. Barème A: Personnes seules, sans enfant
 - b. Barème B: Mariés dont un seul des conjoints exerce une activité lucrative
 - c. Barème C: Mariés dont les deux conjoints exercent une activité lucrative simultanément
 - d. Barème D: Revenus accessoires pour toute activité exercée à moins de 30%
 - e. Barème H: Familles monoparentales

3. La commission de perception sera réduite à 2% pour 2014 et à 1% dès 2015 pour les employeurs transmettant leurs données au format papier. Pour conserver la commission de 3%, l'employeur devra transmettre électroniquement les listes récapitulatives à l'administration cantonale des impôts. Pour cela, l'employeur dispose de formulaires sur internet ou doit être équipé d'un logiciel salaire certifié Swissdec, lui permettant ainsi de transmettre automatiquement les listes récapitulatives.

L'application du bon barème est de la responsabilité de l'employeur. Il doit pour cela obtenir de l'employé les informations nécessaires à sa

Tant le logiciel A-TWIN.Biz proposé par Fidasol que le logiciel utilisé par TerrEmploi pour la gestion administrative du personnel sont certifiés Swissdec.

VINCENT FAVRE
LIONEL GFELLER

Les deux premiers projets de développement régional vaudois ont démarré!

Le démarrage de ces deux projets de développement régional agricole (PDRA) à quelques jours d'intervalle est un signal fort et réjouissant pour l'agriculture vaudoise. Associant la Confédération et le Canton, mariant les activités agricoles à celles d'autres secteurs, ces PDRA apporteront de nouveaux débouchés.

PROJET ECO-TERRE-SAINTÉ

Le projet porté par les 28 agriculteurs des 8 communes de Terre Sainte répond à quatre objectifs: encourager un développement paysager harmonieux de la région, en réalisant un ambitieux réseau écologique comprenant notamment des plantations de haies et d'arbres haute-tige; résoudre les conflits entre utilisateurs de l'espace rural en aménageant un itinéraire équestre et pédestre en partie sur des terrains agricoles; valoriser le bois des forêts privées en créant une filière de

bois-énergie locale; promouvoir et développer la vente des produits locaux. Les premiers arbres ont été plantés le 16 novembre et les différentes mesures seront réalisées d'ici fin 2017.

PROJET VALORISATION DES PRODUITS DU PIED DU JURA (FROMAGERIE GOURMANDE)

La «pose de la première pierre» de la Fromagerie Gourmande a été réalisée le 11 novembre à Montricher, avec les Conseillers d'Etat Béatrice Metraux et

Philippe Leuba. 23 producteurs, 4,7 millions de kg de lait à transformer en Gruyère AOP, une cave d'affinage, un magasin, un grand espace de démonstration et de nombreuses collaborations avec les prestataires touristiques de la région sont au programme. Cette fromagerie de démonstration sera ouverte au public dès le printemps 2015 et développera notamment des forfaits avec des partenaires, afin de doper le tourisme de cette région.

GENEVÈVE FAVRE ET IRÈNE WABER

«Nourrir le monde, soigner la planète»

L'ONU a proclamé 2014 Année Internationale de l'Agriculture Familiale (AIAF). Avec pour objectif de mettre en évidence le rôle que jouent les exploitations agricoles familiales pour la sécurité alimentaire et le développement rural.



JACQUES-HENRI ADDOR

Sous la devise «Nourrir le monde, soigner la planète», les Nations Unies ont pour objectif de sensibiliser l'opinion publique mondiale sur la contribution significative de l'agriculture familiale à l'éradication de la faim et de la pauvreté, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des moyens d'existence, à la gestion des ressources naturelles et à la protection de l'environnement. Dans le monde entier, plus de 500 millions de fermes familiales produisent en effet plus de la moitié de toutes les denrées alimentaires, nourrissant ainsi des milliards d'êtres humains.

L'AGRICULTURE FAMILIALE, UN MODÈLE

Lors du lancement de l'AIAF, à New York le 22 novembre dernier, M. José Graziano da Silva, directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) l'a d'ailleurs clairement affirmé: «Rien ne se rapproche plus du modèle de la production vivrière durable que l'agriculture familiale. Les agriculteurs familiaux gèrent généralement des activités agricoles non spécialisées et diversifiées qui leur confèrent un rôle central pour un environnement durable et la conservation de la biodiversité.»

Tout au long de l'année, des conférences et des rencontres se tiendront dans le monde entier, pour ouvrir de vastes débats et promouvoir la coopération à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Par la sensibilisation et la

compréhension des enjeux auxquels sont confrontés les petits exploitants, la FAO et les partenaires de l'AIAF veulent contribuer à trouver des moyens efficaces de venir en aide aux agriculteurs familiaux.

- En Suisse, plusieurs associations qui s'engagent pour les familles paysannes se sont réunies pour constituer un comité national. Présidé par Francis Egger, de la direction de l'Union Suisse des Paysans, il mènera tout au long de l'année plusieurs actions de sensibilisation pour faire connaître les

prestations et l'importance des exploitations agricoles familiales, et dégager des perspectives concrètes pour leur développement futur. Le coup d'envoi de la campagne sera donné le 3 janvier 2014, lors de la conférence de presse de l'USP.

Trois projets principaux sont déjà en cours de réalisation et de préparation:

- Mon paysan/ma paysanne sur ma liste d'amis: durant toute l'année, 27 familles paysannes raconteront leur quotidien sur

Facebook, en publiant des textes et des photos

- Dialogue entre paysannes: des paysannes d'Inde, du Tchad, de Bolivie et de Suisse feront un tour de Suisse, qui se terminera avec la Journée des paysannes de l'OLMA

- Conférence nationale: des spécialistes de l'agriculture et des familles paysannes débattront du modèle d'agriculture familiale, le 27 juin 2014 à Grange-neuve

- Sur Internet: <http://www.fao.org/family-farming-2014/home/fr/> et <http://www.familyfarming.ch/fr/>.

- Dossier de l'AIAF: http://www.familyfarming.ch/images/dossier/IYFF_Dossier_F_2013-08-23.pdf



Mon paysan, ma paysanne sur Facebook

Parmi les 27 familles paysannes suisses qui raconteront leurs activités quotidiennes sur Facebook dès le 1^{er} janvier, les Bassin, de Marchissy, représenteront le canton de Vaud. Allons à leur rencontre...

À Marchissy, au pied du Marchairuz, Denis Bassin et sa femme Laurence exploitent un domaine de 36.5 ha en zone de collines. Ils ont ensemble trois enfants, Oriane, Clément et Emilien. Prenant le relais des parents de Denis depuis 18 ans bientôt, ils répartissent leurs activités entre le bétail (33 vaches laitières et 45 remotes d'élevage) et les grandes cultures, composées de maïs, de triticales, de blé et de colza. Un coin de pays magnifique, géré avec tout le bon sens technique et une grande sensibilité envers l'environnement, gratifié d'une vue imprenable sur le Léman et le Mont-Blanc.



La famille Bassin, de Marchissy. Oriane, l'aînée, Clément, et Emilien, le cadet, avec leurs parents, Denis et Laurence.

DES JOURNÉES BIEN REMPLIES

Outre l'éducation de leurs enfants et le travail quotidien sur leur exploitation, les Bassin sont aussi très impliqués à l'extérieur. Denis, maître-agriculteur, forme des apprentis. En basse saison, il se passionne pour les forêts et le travail du bois. Laurence est formatrice en économie familiale et active au sein d'organisations de défense professionnelle – en plus de ses responsabilités de vice-présidente du conseil communal. L'un est l'autre s'activent encore à la promotion des produits des Laiteries Réu-

nies de Genève qui coulent leur lait. Les journées de Denis et Laurence sont largement remplies. Mais, comme le relève Laurence: «Être paysanne, c'est mon choix de vie». Quel avenir pour les Bassin et leur exploitation? À 15 et 12 ans, Oriane et Clément pensent déjà marcher dans les pas de leurs parents et devenir paysans. Et Emilien, le cadet, montre une réelle passion pour le bétail. La succession est-elle déjà programmée? Pas si sûr, car comme le relève Denis, la charge de travail a considérablement augmenté ces

dernières années. Les nouvelles contraintes administratives, toujours plus exigeantes, sont suffisamment pesantes pour décourager la nouvelle génération, lorsqu'elle en prendra conscience.

- Pour suivre la famille Bassin sur Facebook: www.facebook.com/familiebassin
- Mon paysan/ma paysanne sur ma liste d'amis: <http://www.meinbauer.ch/fr/>

JACQUES-HENRI ADDOR



La ferme et la stabulation des Bassin. Outre leurs 33 vaches laitières et leurs 45 remotes d'élevage, l'exploitation produit également du maïs, du colza, du blé et du triticales.

Forums 2014: PA18+ est déjà en route!

Les ordonnances fédérales de la politique agricole 2014-2017 à peine publiées, les forums de Prométerre mettront l'accent sur la future politique agricole de 2018+ dont les lignes directrices doivent se dessiner dès 2014, avec votre concours!



NATHALIE NOVERRAZ

économiques et démographiques, à court comme à long terme.

D'autres thèmes d'actualité seront également abordés:

Même si la place sera évidemment donnée aux remarques et interrogations sur la mise en œuvre de la PA 14-17 lors des Forums 2014 de Prométerre, il s'avère crucial d'aborder d'ores et déjà les questions de fond qui établiront le socle de nos revendications pour la future politique agricole. Avec une volonté affirmée de rompre avec le rythme quadriennal qui remet en question tous les quatre ans les adaptations et choix structurels opérés par les familles paysannes pour tenter de maintenir le revenu de leur travail, Prométerre souhaite, avec votre soutien, vos idées et votre expérience, influencer sur un retour à une agriculture de production, primordiale face aux enjeux

Comme de coutume, les forums se termineront par un moment de convivialité autour des spécialités culinaires des dames paysannes du Service traiteur de ProTerroir.

Bienvenue!

A vos agendas!

Les forums de Prométerre s'adressent à tous les membres des familles paysannes du canton. Plus qu'un rassemblement annuel permettant d'aborder les principales questions agricoles, les forums se veulent un lieu d'échange et de confrontation d'idées, en vue de définir et promouvoir une politique commune pour défendre les intérêts de l'agriculture en général et vaudoise en particulier.

C'est dans cet esprit constructif et novateur que nous vous convions à participer à l'un de nos forums regroupés:

- Mardi 4 mars 2014 (Alpes – Riviera-Chablais): dès 9 h – Salle du Battoir de Noville
- Vendredi 7 mars 2014 (Centre – La Côte – Jura): dès 9 h – Grande salle de Ballaigues
- Mardi 11 mars 2014 (La Broye – Nord): dès 9 h – Salle polyvalente d'Yvonand